

SINGS Syndicat National

des Enseignements de Second degré Section académique de Lille

209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41 = s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

n°305

ISSN 0399-652

### Temps présent

#### Réforme du collège:

ce qui devait arriver... p. 2-3

#### Pas de priorité

pour les lycées! p. 3

**Région :** avis de tempête ? p. 4

**BTS:** retoquons les quotas! p. 5



#### Personnels

#### Avec le SNES.

suivre sa carrière p. 6

#### Profs doc:

le bras de fer continue! p. 7

Retraités: référencement,

kezaco? p. 7

#### Droits et libertés

## «Un [bar] à des dindons

servait de citadelle» p. 8

#### Vie du Snes

Stages syndicaux et Congrès 2017 p. 8

# <u>édito</u>

### Fin de règne

Dans quelques mois, la campagne des présidentielles, puis celle des législatives, auront rendu leur verdict, sans pronostic possible d'ici là. Et qui dorénavant s'y hasarderait après la faillite des instituts de sondage lors des élections américaines et des primaires de la droite?

D'ici là, avant que les cartons ne soient faits dans les ministères de l'Education nationale et de la Fonction publique, les derniers dossiers sont en cours de finalisation, et notre appréciation oscille entre «a des capacités, mais **peut mieux faire» pour le PPCR** (qui concerne les traitements, les carrières et l'évaluation) et «ressaisissez-vous, il est encore temps de réagir au deuxième trimestre!» pour la réforme du collège et le LSU.

En effet, si le point d'indice est enfin dégelé après plus de 5 années de blocage, donc de baisse de notre pouvoir d'achat, si la déconnexion avancement / évaluation est quasi-réalisée, mettant un terme aux injustices de carrière et aux pressions managériales, si de nouvelles perspectives de fin de carrière s'ouvrent, les décrets PPCR sont encore trop en deçà de nos mandats (hors-classe non garantie pour tous malgré les promesses, création d'une classe exceptionnelle réservée à 10 % des personnels sur des critères contestés, introduction de 4 « rendez-vous de carrière », disparition de la note chiffrée au profit d'une grille de compétences en soi contestable et dont certaines sont basées sur l'appréciation subjective de l'investissement hors la classe). Mais un coin est enfoncé, à nous de le transformer en levier de mobilisation pour obtenir bien plus et bien mieux : l'avancement au grand choix pour tous! Après tout, c'est le rythme auquel avancent chefs d'établissement et IPR, alors, pourquoi pas nous?

Côté collège, la débâcle annoncée se réalise: les personnels sont sous pression pour mettre en place contre leur gré des EPI vidés de tout intérêt dans les conditions de leur réalisation, pour faire face aux nouveaux programmes renouvelés simultanément sur les 4 niveaux, et, dernièrement, pour remplir des bulletins à la longueur rendue démesurée par l'énumération sans fin des compétences. En effet, comme bien souvent dans l'Éducation nationale, les réformes imposées sont appliquées dans la précipitation: entre logiciels non configurés, ordres et contre-ordres sur la présence ou non de notes, sur les maquettes des bulletins, la fin du premier trimestre a été éprouvante pour les enseignants et les CPE, ajoutant au malaise dont la crise de recrutement est déjà un révélateur.

Les vacances arrivent, il était temps...

En janvier, la préparation de la rentrée 2017 commence. L'occasion pour nous de faire entendre nos voix sur ces dossiers et la nécessité impérieuse de donner la priorité à l'Éducation, pour peser dans les débats qui auront lieu jusqu'en mai ... et après!

#### Bonnes vacances - Bonnes fêtes de fin d'année

Karine Boulonne

## Réforme du collège, la suite

# Contre la République des chefs

Par Jean-François Carémel

Cherchant à justifier sa réforme du collège, la Ministre de l'Éducation Nationale assurait, en 2015, vouloir tenir «la promesse républicaine d'égalité de l'École», et permettre «à tous les élèves de mieux apprendre pour mieux réussir »<sup>(1)</sup>. La réalité est loin de ces discours qui sonnent faux.

La ministre invoquait la loi de Refondation de l'École de 2013, et elle prétendait décliner, dans de nouvelles grilles horaires, le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture (mars 2015).

#### La réforme au risque de l'éclatement

Quelques mois après la rentrée dite de « l'application », force est de constater que la réforme présentée comme « pédagogique » est d'abord un redoutable outil d'économie de moyens et surtout de management: la marge dite « d'autonomie » est un outil de pression au local redoutable pour orienter nos pratiques pédagogiques vers des dispositifs (AP, EPI, parcours) destinés à nous éloigner du cœur de notre métier - l'enseignement disciplinaire - , et à nous faire renoncer à notre liberté pédagogique. Une marge qui, loin de faire de « collège2016 » une réforme égalitariste, pousse finalement à

l'éclatement du système éducatif public en différenciant les contenus enseignés suivant les collèges ... ceci accentuant encore les inégalités soulignées par la dernière étude PISA.

#### Livret Unique, bulletins multiples

Comme si cela ne suffisait pas, une nouvelle arme est venue s'ajouter à l'arsenal du parfait manager local: le Livret Scolaire Unique. Dans une confusion totale, les personnels (et leurs élèves) font face à de nouvelles prescriptions, notamment dans les collèges où la résistance collective n'est pas organisée.

Profitant opportunément du retard pris dans la mise à disposition de l'application nationale « Livret Scolaire Unique Numérique » (LSUN), des équipes de direction tentent de ressusciter le LPC via les applications locales (Pronote, Sacoche par exemple): totalement ignorantes du nouveau socle dont les cinq domaines de formation s'acquièrent désormais au travers des programmes d'enseignement, elles entendent amener les enseignants à renseigner de nouvelles usines à cases conçues localement, voire elles imposent la suppression de l'évaluation chiffrée pourtant maintenue par le Décret Évaluation.

Au final, les bilans périodiques (anciens bulletins trimestriels) rendent totalement impossible le suivi des acquis et des apprentissages. Mais qu'importe, puisque les nouveaux bilans de cycle 4 permettront - au local toujours d'atteindre des taux inégalés de réussite au DNB ... de façon à assurer le SAV de la réforme dans l'opinion publique!

#### Rester mobilisés!

Face à des politiques éducatives qui organisent le retrait de l'État au profit d'un pilotage bureaucratique des pratiques pédagogiques, il appartient au SNES-FSU d'armer les équipes au niveau local, et de les mettre en situation d'agir pour qu'elles puissent continuer à faire leur travail et à lui donner sens et efficacité. C'est l'objectif des nombreux stages syndicaux et des réunions d'information syndicale que nous animons dans les établissements. Plus que jamais, nous sommes confrontés à ce défi: nous organiser maintenant en sections d'établissement afin de limiter encore l'impact de la réforme et les prétentions des directions sur l'évaluation. Et lutter demain, en 2017, sur le front de l'offensive libérale et revancharde que certains nous promettent.

(1) Dossier de presse du 11 mars 2015, http://www. education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendrepour-mieux-reussir.html



# Éducation prioritaire

# Et les lycées dans tout ça?

**Par Alexis Morel** 

Alors même que la Ministre annonce des mesures dirigées vers les lycées les plus défavorisés, l'académie de Lille rechigne à amorcer des discussions sur la question de l'éducation prioritaire en lycée. Il y a pourtant urgence.

#### Les sigles: empilement et confusion

En septembre 2015, une nouvelle carte de l'Éducation prioritaire (EP) pour les écoles et les collèges a été mise en œuvre. Les lycées étaient les grands oubliés de cette carte, laissant présager la fin des dispositifs et des moyens spécifiques liés à des labels divers. En effet, l'académie de Lille, comme de très nombreuses autres, n'avait pas mis en place un étiquetage spécifique « EP » pour ses lycées, contrairement à Créteil, Versailles ou Aix-Marseille. Cependant, jusqu'à l'an dernier, certains lycées étaient reconnus comme prioritaires dans le cadre de labels tels que « Zone Violence », « Zone Sensible », « Zone Prévention Violence », ou encore « Politique de la ville » regroupés sous l'appellation APV - depuis disparue. Labels nombreux et peu clairs, mais associés à des moyens supplémentaires

et (parfois) à une reconnaissance des difficultés du travail par des avantages spécifiques divers (NBI, points supplémentaires pour muter, etc.).

#### Des difficultés partiellement reconnues

Dans l'académie de Lille, la refonte de la carte de l'EP a débouché sur la labellisation de 41 collèges REP+ (le nombre le plus élevé), et de 76 collèges REP (seule l'académie de Créteil en a davantage). Il est donc incompréhensible qu'aucun lycée ne relève de l'EP: la scolarité obligatoire se prolonge au-delà du collège, les difficultés sociales et scolaires aussi! Le SNES-FSU exige qu'une concertation rapide débute sur la question de l'EP en lycée et que les difficultés socio-économiques de notre académie soient réellement prises en compte. Cela doit se concrétiser d'abord par la définition d'une carte de l'EP en lycée fondée sur des critères clairs, et débouchant sur des moyens abondés pour améliorer les conditions de travail.

#### Des annonces insuffisantes

Les mobilisations nationales menées les 17 et 29 novembre ont amené la Ministre à s'engager sur plusieurs points: maintien des indemnités des

enseignants, des droits acquis pour les mutations, et de tous les moyens supplémentaires dont bénéficient les lycées de l'EP. Mais cela ne concerne qu'une minorité d'établissements déjà labellisés. Le SNES-FSU demande à ce qu'autres établissements entrent dans un dispositif « EP ».

Les annonces portent également sur la création de 450 postes à la rentrée 2017 pour les lycées les plus défavorisés. Immédiatement, avec les autres syndicats de la FSU concernés (SNEP et SNUEP), la section académique du SNES s'est adressée au Recteur, très réticent, pour demander la réunion d'un groupe de travail. C'est à l'issue du Comité Technique Ministériel (CTM) du 15 décembre 2016 que sera connue la ventilation des postes par académie. Les critères retenus seraient les PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) et les collèges de recrutement REP et REP+ (sous réserve de confirmation). Le SNES agira pour que les postes en question soient attribués de façon transparente. L'urgence est d'améliorer les taux d'encadrement et la présence d'équipes pluri-professionnelles complètes dans les lycées les plus défavorisés.

# Rentrée 2017 pour les langues

# Beaucoup d'inquiétudes

#### **Par Catherine Piecuch**

La lère Commission Académique Langues Vivantes postréforme du collège s'est tenue le 9 décembre. Rappelons au préalable que cette commission est purement consultative : elle sert à dresser un premier bilan de la diversification et à informer sur les premiers choix académiques en vue de la préparation de la rentrée 2017.

Concernant le bilan, nous avons un grand écart d'appréciation avec le Rectorat. Ce dernier manifeste en effet un grand satisfecit concernant la mise en place de la réforme du collège en affirmant - sans rire - la création de 30 000 nouveaux LV2 en allemand alors que l'effectif total d'élèves germanistes en collège est, à la rentrée 2016, de 32 000 environ, ce qui comprend les ex-bilangues, les ex-LV1 et les ex-LV2 déjà existants... Du côté de la FSU, le bilan à tirer de la réforme est un recul de la diversification: l'allemand n'a pas pu tirer profit du commencement de la LV2 en 5ème, faute de moyens spécifiques fléchés (la totalité des élèves en allemand en collège a augmenté de 4,2 % soit 1 296 élèves pour 325 collèges), et l'espagnol a renforcé largement son poids avec une progression totale du nombre d'élèves en collège de 44 % soit 116 409 collégiens hispanisants. Les autres langues sont restées stables à l'exception notable de l'italien qui progresse de 44 % avec 4 780 élèves en collège en cette rentrée.

En ce qui concerne les orientations pour la rentrée 2017, pas de changement: pas de moyens fléchés, pas de réouverture de bilangues contrairement à ce qui se fait dans d'autres académies, et donc pas de remise à jour de la carte des langues contrairement à ce qui avait été annoncé il y a un an. Pas de réponse non plus sur les regroupements surprenants que l'on peut trouver dans nombre d'établissements ni sur la mise en cause du métier en particulier pour de très nombreux professeurs d'allemand chargés de tâches occupationnelles variées alors qu'ils auraient pu enseigner leur discipline, ni encore sur les entraves de certains IEN concernant les interventions dans le  $1^{\rm er}$  degré.

La seule petite note d'espoir: l'augmentation sensible dans les écoles du Nord de l'allemand (4 300 élèves contre 751 en 2015) et du néerlandais (3 200 contre 1 400 en 2015). Dans le Pas-de-Calais en revanche, le représentant des IEN a admis - sans communiquer les chiffres - que la situation n'était pas bonne.

Enfin, le constat a une nouvelle fois été établi qu'il existe des ruptures très fréquentes de langue entre le collège et le LP mais sans que des solutions soient proposées, faute de ressources humaines, nombre de concours PLP Lettre/Langues étant fermés. Une exception cependant: la volonté de renforcer la présence de l'italien dans la perspective de la poursuite en BTS.

Il reste donc que le bilan de la diversification est bien sombre dans notre académie.

# Région, Rectorat et carte des formations

# Vive l'apprentissage?

Par Thierry Quétu

La loi du 5 mars 2014 a transféré aux Régions l'élaboration de la carte des formations professionnelles pour la formation initiale et la formation continue des adultes tout au long de la vie. Les Rectorats participent activement à sa construction mais c'est la Région qui l'acte définitivement.

Pour les cinq années à venir, un CPRDFOP (Contrat Plan Régional du Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles) est signé entre la Région, l'État et les partenaires sociaux qui souhaitent s'y associer. Ce plan définit des objectifs prioritaires pour la durée de la mandature régionale et influe directement sur les choix en terme d'orientation et de formation des jeunes.

Dans notre région, le texte proposé va avoir une influence directe sur la carte des formations professionnelles dans les lycées professionnels, technologiques et dans le Supérieur. Il préconise certains dispositifs ou valorise certaines voies de formation. Ainsi, sous prétexte de fluidifier les parcours et de proposer une formation professionnalisante à tous les jeunes, il donne la priorité à l'apprentissage - qui permettrait selon la Région une meilleure insertion dans le monde du travail.

Si l'insertion à court terme des apprentis est supérieure à celle des lycéens professionnels, cet « avantage » cache des inégalités profondes entre ces deux modes de formation: les employeurs choisissent les apprentis, et les recherches montrent qu'ils privilégient les jeunes qui bénéficient d'un réseau social familial ou professionnel ou les garçons d'origine européenne. Et l'apprentissage est concentré dans certains secteurs, alors que le lycée professionnel couvre un spectre plus large de formations. L'« avantage » de l'apprentissage est donc à relativiser.

#### Lutter contre le chômage ou servir les entreprises?

Pour développer l'apprentissage, le Rectorat et la Région préconisent les parcours mixés (une partie de la formation en formation initiale sous statut scolaire et une partie en apprentissage) mais aussi les publics mixés (des élèves à plein temps et des apprentis salariés en alternance dans la même classe). Quand le SNES et la FSU dénoncent ces dispositifs très majoritairement rejetés par les enseignants, le Rectorat répond organisation et préparation en amont : comme s'il suffisait de correctement s'organiser pour gérer des élèves et des salariés qui n'ont pas le même temps de formation. De plus, ce mode de fonctionnement discrédite la formation initiale sous statut scolaire car un jeune peut obtenir un diplôme en ne venant qu'une semaine sur deux et en étant payé de surcroît.

Autre dispositif valorisé, les Fab Labs, sorte d'ateliers ouverts collaboratifs dans les lycées, où le matériel est à la disposition des élèves mais aussi des formations privées et des entreprises. Sans moyens supplémentaires, les lycées devraient gérer l'ouverture vers l'extérieur des établissements...

Pour l'orientation, l'objectif est de montrer aux jeunes les endroits où ils devraient travailler sans prendre en compte la complexité de la construction d'un jeune au cours de ses études.

Ces quelques dispositifs non exhaustifs montrent que les politiques régionales et nationales prétendent donner aux entreprises un rôle moteur dans la formation et la lutte contre le chômage: mais l'objectif premier de l'entreprise est de produire et surtout de faire des profits, et non de prendre en charge les difficultés de la société.

Pour le SNES et la FSU, l'amélioration de « l'employabilité » détourne des vrais enjeux : dans les fichiers de Pôle Emploi, pour 100 demandeurs d'emploi en catégorie A, il y a environ 5 emplois disponibles (dont 2 en CDD inférieurs à 6 mois). Dans ces conditions, même en répondant aux besoins des entreprises, 95 chômeurs sur 100 ne trouveront pas d'emploi. S'il s'agit de réfléchir aux moyens de lutter contre le chômage, pour le SNES et la FSU, il faut privilégier les mesures macro-économiques, rompant avec l'austérité budgétaire qui vide les carnets de commande et bloque les embauches.

# La preuve par le vent ... du désengagement de la Région vis-à-vis des lycées?





Le 20 septembre 2016, lors d'une motion à laquelle s'est associé tout le Conseil d'Administration, nous interpellions la Région sur l'état de délabrement dans lequel se trouvait le lycée Kernanec. Chauffage obsolète (véritable serpent de mer dans les discussions au CA depuis des années), manque d'isolation du bâtiment occasionnant par là-même des frais importants de viabilisation, fenêtres en aluminium vétustes, vitres cassées dont des morceaux tombent dans la cour ou menacent de tomber ... Au-delà de problèmes d'inconfort quotidiens, cette situation révèle des problèmes inquiétants de sécurité qui mettent en danger les élèves et les personnels.

Le 7 novembre, les élus du CA étaient conviés (à notre demande) à la réunion avec les élus de la Région, suite à leur visite de l'établissement. Nous leur avons remis un tableau répertoriant tous les dysfonctionnements matériels du lycée, tableau que les collègues avaient scrupuleusement rempli.

Dimanche 20 novembre, nous étions prévenus par un message sur notre boîte académique qu'un morceau de la toiture du lycée s'était envolé et que, pour des raisons évidentes de sécurité, l'accueil des élèves ne pouvait être assuré. Élèves et personnels n'ont pu être accueillis pendant deux jours, le temps pour l'entreprise appelée à la rescousse en urgence de démonter et descendre du toit les matériaux qui risquaient de tomber dans la cour.

Très vite, à l'initiative des élus SNES, les élus au CA demandaient une audience à la Région pour faire le point et pour obtenir des engagements: nous demandons que la rénovation de la toiture fasse l'objet d'un budget exceptionnel, en sus des chantiers jugés prioritaires lors de la visite des élus régionaux le 7 novembre dernier, et que la Région réponde clairement aux attentes légitimes des personnels en proposant un échéancier rapide pour pallier les dysfonctionne-

Cette audience, prévue initialement le 15 décembre, a été reportée, à la demande des élus de la Région, au 11 janvier. Nous espérons être entendus et demandons ments dont elle a été avertie.

que les conditions climatiques, peut-être exceptionnelles de début novembre, n'effacent pas l'ardoise des autres chantiers de rénovation. Le lycée Kernanec n'est pas un cas isolé et nombre de lycées de la région sont dans un état de délabrement inacceptable. La nouvelle Région doit prendre ses responsabilités et faire les travaux de rénovation qui s'imposent pour assurer la sécurité et des conditions de travail décentes à tous, élèves comme personnels.

La section SNES du lycée Kernanec (Marcq-en-Barœul)

# Quotas et affectation des élèves de bac pro en BTS

# L'expérimentation de tous les dangers

Par Alexis Morel et Thierry Quétu

En novembre 2016, le Recteur de l'Académie de Lille a annoncé que notre académie était retenue pour un dispositif expérimental d'affectation directe et automatique des élèves de bac professionnel en STS (sans passer par la procédure admission post-bac - APB).

À cela s'ajoute également la volonté d'imposer des quotas d'orientation des élèves de bac technologique en IUT.

#### Une démarche inédite et dangereuse

Jusqu'à présent, tous les élèves de terminale devaient formuler des vœux d'orientation post-bac sur le portail APB. S'agissant des STS, les collègues de BTS se réunissaient en commission et examinaient les candidatures pour établir deux classements: un pour les élèves issus de bac technologique et général et un autre pour les élèves de bac professionnel (deuxième classement institué il y a environ cinq ans pour accueillir davantage de ces élèves en STS). À partir de cette année, le recteur envisage de ne plus confier aux équipes pédagogiques de STS la sélection des dossiers de leurs futurs étudiants issus de la voie professionnelle. L'objectif est d'augmenter le nombre d'élèves de bac professionnel en STS et, dans un même temps, de voir les élèves de bac technologique s'orienter prioritairement en IUT. On exclue donc partiellement les équipes enseignantes de STS de la procédure de recrutement.

Le SNES-FSU défend l'égale dignité des trois voies du lycée et partage la volonté d'élever le niveau de formation de tous les élèves. L'enjeu majeur est de permettre à tous les élèves de bac professionnel souhaitant intégrer une STS d'accéder à des connaissances, compétences et méthodes leur permettant une réussite maximale à l'examen et d'éviter ainsi les sorties de formation sans diplôme. Le SNES-FSU défend l'idée d'une année d'adaptation, telle qu'elle existait autrefois dans le pré-bac. Ce n'est pas l'application mécanique de quotas associés à une affectation directe sans procédure de sélection qui va miraculeusement faire réussir ces élèves en STS.

#### Risques d'éviction

Une des problématiques soulevées par ces quotas stricts et élevés est l'éviction de nombreux élèves de l'enseignement technologique des sections de technicien supérieur. Les orienter de force vers les IUT alors qu'ils sont nombreux à déposer des dossiers d'inscription en BTS ne peut que mener nombre d'entre eux à l'échec, voire à la sortie de formation sans diplôme. Il est particulièrement à craindre que les élèves au niveau fragile n'en soient les premières victimes. Ainsi, on aurait envoyé davantage d'élèves en 2nde GT, avec une logique d'orientation positive en voie technologique - à laquelle nous adhérons - pour au final leur expliquer que leur chance d'intégrer une STS est réduite par la politique des quotas que mène le Rectorat?

#### Ce que le SNES défend

Le SNES-FSU a donc interpellé le Recteur pour que:

- L'affectation d'élèves de baccalauréat professionnel en STS ne se fasse pas au détriment des élèves issus des autres voies: la carte des formations doit donc prévoir l'ouverture de demi sections de BTS là où cela est nécessaire afin d'accueillir les étudiants de bac professionnel.
- Les sections accueillant ces étudiants supplémentaires soient maintenues ou ouvertes (en formation initiale sous statut scolaire).
- Les équipes pédagogiques des sections de BTS puissent continuer à examiner tous les dossiers de candidature et à émettre un avis.
- Un groupe de travail académique soit réuni rapidement pour prendre connaissance des procédures d'affectation.

Sans la prise en compte de ces revendications, l'application mécanique de quotas risque fort de mener à une élévation du niveau de formation en trompe-l'œil, à des sorties de formation sans diplômes, à une dévalorisation des diplômes aux yeux du monde du travail, à un stress et une désillusion accrus aussi bien pour nombre d'étudiants que pour les professeurs, à la mise en difficulté de sections de BTS du fait du grand nombre de démissions et, en conséquence, à la mise en péril de la formation initiale par voie scolaire.

Le SNES-FSU sera extrêmement attentif aux décisions du Recteur et mettra en œuvre les moyens permettant la mobilisation des collègues dans l'intérêt des jeunes et du service public d'éducation.



# Échos du CTA (Comité Technique Académique) du 21 novembre 2016

# Le SNES-FSU au quotidien

#### **Par Karine Boulonne**

Que font les militants du SNES, quand ils ne sont pas occupés à ourdir une grève corporatiste pour défendre des avantages acquis qui rappellent l'Union soviétique? Ils répondent aux syndiqués, renseignent la profession, animent des heures d'information syndicale. Et, à l'occasion, vont porter la contradiction au Recteur.

Élus directement par les personnels lors des élections professionnelles (les prochaines auront lieu en décembre 2018), les représentants des organisations syndicales qui siègent en CTA ont comme interlocuteurs le Recteur, le secrétaire général et ses adjoints.

C'est donc l'occasion pour les élus d'interpeller les autorités académiques sur la politique éducative menée, d'avoir des réponses - ou pas! - et de porter les revendications de leurs mandants, comme nous l'avons fait sur la question des quotas d'élèves de bac pro en BTS, sur l'absence de lycées de l'académie dans le dispositif éducation prioritaire (lire les articles pages 3 et 5) ou encore sur le LSU à remplir pour la fin du premier trimestre alors que

le logiciel n'est pas encore opérationnel. Seules 4 organisations ont obtenu le nombre de voix leur permettant de siéger: la FSU - et donc le SNES - avec 4 sièges, l'UNSA - notamment grâce au syndicat des chefs d'établissement avec 4 sièges, le SGEN-CFDT et le SNALC avec chacun un siège. Lors du CTA du 21 novembre, le SNALC n'a pas fait de déclaration préalable, préférant distribuer une de ses publications, choix surprenant quand on sait qu'il n'y a que 4 ou 5 CTA par an. Le SNALC nous a aussi surpris - en fait, non - en regrettant que la « prime de Noël » versée aux personnels administratifs le soit de façon uniforme (entre 100 et 200 euros selon la catégorie) et pas en fonction du « mérite » et de l'investissement, sic!

Ces réunions sont aussi l'occasion d'**obtenir des informations essentielles pour préparer les échéances de l'année scolaire**. Ainsi, les prévisions d'effectifs de rentrée sont les suivantes – avec a fortiori des incidences sur les structures et les postes pour l'année 2017-2018, dont nous connaîtrons le détail en janvier - février (voir tableau).

Premier degré	-2100 élèves (dont -1250 dans le Pas-de-Calais) qui s'ajoutent à la baisse de 2100 élèves à la ren- trée 2016 (et à la hausse de 1350 élèves pour le privé!)
Collèges	-400
Lycées	+2300 (en particulier en terminale)
LP	-750
Post-bac	-750

La progression du privé dans le premier degré est un sujet de réflexion pour les DASEN: effet de la réforme des rythmes scolaires et du battage médiatique orchestré par les établissements payants à la recherche de nouveaux clients? Recherche de « l'entre-soi »? Les familles semblent en tout cas adopter des comportements différents selon les territoires. Pour la FSU, les réformes régressives et le manque de moyens dans le public - qui se traduit par l'augmentation du nombre d'élèves par classe-sont des causes que le rectorat ne doit absolument pas évacuer ou sous-estimer: si quantitativement, le nombre d'élèves passant du public vers le privé reste relativement faible, les effets sur la mixité sociale sont, eux, désastreux.

### Occupez-vous de vos carrières en 2016 - 2017 Avec l'aide du SNES-FSU et de vos commissaires paritaires !

L'arrivée du PPCR va bouleverser les règles habituelles concernant l'avancement d'échelon (tout le monde au choix ou presque), l'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle créée à compter de cette année, ainsi que les modalités d'évaluation.

En attendant sa mise en place, vos élu-e-s continuent à assurer la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels lors des CAPA\* tout au long d'une année qui commence en décembre avec l'avancement d'échelon pour se terminer en juillet avec les mutations et la titularisation. Seule différence par rapport aux années précédentes : la disparition de la notation administrative et donc .... de la CAPA de contestation de ces notes!

#### Les grands rendez-vous de l'année

#### Avancement d'échelon / Promotions

Pour la dernière fois, le passage à l'échelon supérieur sera examiné en fonction de l'addition des notes administratives et pédagogiques (obtenues en 2015 - 2016). A barème égal, le départage se fait à l'AGS (ancienneté générale de service), à l'ancienneté de corps et à la date de naissance (au profit du plus âgé).

CPE : 8 décembre Certifiés : 14 décembre

#### Promotions par liste d'aptitude

Les circulaires sont en attente de publication. Accès au corps des agrégés : date prévue le 21 mars Accès au corps des certifiés : date prévue le 16 mars

#### **Hors-Classe**

Le barème de l'an dernier est reconduit. Il s'appuie sur la double notation (sauf pour les CPE qui n'ont encore pour l'instant qu'une note), les points liés à l'échelon (avec un bonus pour le 11ème échelon) et l'ancienneté en éducation prioritaire. Un avis défavorable du chef d'établissement et/ou de l'IPR peut vous écarter de la promotion. Ces avis restent relativement rares (moins d'1 % des 8000 dossiers des certifiés par exemple).

Agrégés: **9 mai** (mais les décisions se prennent définitivement en CAPN au mois de juin)

Certifiés : 24 mai PEPS : 6 juin CPE : 9 juin PLP : 30 mai

#### **Congés formation**

Demande à faire du  $1^{er}$  décembre au 9 janvier impérativement!

Résultats «officieux» le lundi 20 mars; ils seront confirmés en CAPA en juin ensuite, avec les modifications : désistements, nouvelles attributions (lors de ces CAPA seront également examinées les demandes de postes adaptés) :

Certifiés : 24 mai PLP : 30 mai PEPS : 6 juin CPE : 9 juin Agrégés : 27 juin

CAPA: Commissions Administratives Paritaires Académiques où les élus syndicaux siègent à égalité avec les représentants de l'administration. Elles concernent tous les corps à gestion déconcentrée (certifiés, PEPS, CPE, COPSY, PEGC). Les agrégé-e-s sont géré-e-s à l'échelon national, lors des CAPN. Les syndiqué-e-s reçoivent des conseils en amont, et sont informé-e-s des résultats les concernant par SMS, mail et/ou courrier postal dès la sortie des commissions.

### Professeurs documentalistes

# Le Ministère va-t-il entendre les revendications de la profession?

Par Emilie Dooghe

Depuis septembre, les discussions sont en cours au Ministère pour réécrire la circulaire de missions de 1986.

La publication de la circulaire et son entrée en vigueur sont prévues pour septembre 2017.

Le groupe de travail est parti du projet de circulaire de missions 2010-2011 non abouti, réactualisé à la lumière du référentiel de compétences professionnelles de 2013.

Ce groupe de travail, qui n'a pas vocation à rouvrir le chantier des ORS¹ et des statuts, a pour objectif affiché de (re?) définir le cœur du métier. En effet, cette prochaine circulaire de mission des professeurs documentalistes sera en fait la première circulaire de mission qui leur sera spécialement consacrée puisque celle de 1986 était antérieure à la création du Capes (1989).

Trois groupes de travail ont déjà eu lieu, qui ont permis au SNES-FSU de rappeler ses positions. Le SNES défend une vision du métier organisée autour de trois missions: le professeur documentaliste est enseignant, organisateur des ressources pédagogiques et acteur de l'ouverture sur l'environnement.

Si la future circulaire doit s'organiser autour de ces trois missions, elle doit avant tout aboutir à une meilleure reconnaissance des spécificités du métier de professeur documentaliste et en particulier de sa mission pédagogique. La circulaire de missions doit donc impérativement éclaircir la disposition du décret de 2014 qui prévoit le décompte de 2 heures pour 1 heure d'enseignement, pour que cessent les interprétations abusives sur le terrain.

#### Déséquilibre

A l'heure actuelle, le projet de circulaire crée un net déséquilibre entre la mission enseignante et celle de gestionnaire; le Ministère s'entête dans sa définition du métier de professeur documentaliste et s'éloigne un peu plus des revendications de la profession.

L'axe définissant la mission pédagogique cantonne le rôle pédagogique du professeur documentaliste à une « contribution », une « médiation documentaire » voire une ingénierie pédagogique, tandis que l'axe consacré à la politique documentaire (fortement teintée de numérique) est renforcé.

Le SNES exige que le terme « enseignant » et l'expression « assure un enseignement » soient rétablis dans la circulaire. Dans un contexte d'évolution des pratiques professionnelles, et s'il est évident que le développement du numérique impacte les missions du professeur documentaliste, le SNES n'acceptera pas que sa mission pédagogique soie niée: la simple exposition des élèves aux environnements, objets et ressources

numériques ne suffit pas à les faire réussir. Bien au contraire, le SNES réaffirme que les transformations des modes d'accès à l'information rendent nécessaire une réelle formation des élèves à une culture de l'information.

#### Nouvelles missions, nouvelle évaluation

Dans le prolongement de ce chantier, et dans le cadre de la mise en œuvre du protocole PPCR et des nouvelles modalités d'évaluation des enseignants, un groupe de travail sur la question de l'évaluation spécifique des professeurs documentalistes aura lieu. Le nouveau décret sur l'évaluation des personnels devra en effet définir sur quelles missions seront évalués les professeurs documentalistes sachant qu'ils exercent certaines missions qu'ils ne partagent pas avec les professeurs des autres disciplines. Le SNES, attaché à la double évaluation, y revendiquera à nouveau une inspection spécifique. Tout comme, en parallèle de ces dossiers, il poursuit son action pour que s'ouvrent également les chantiers sur la revalorisation (ISOE), la création d'une agrégation en Information-Documentation et le recrutement.

1 - Obligations Réglementaires de Service - telles que définies par le décret n° 2014-940 du 20 août 2014

## Référencement, acte II

# Le temps des interrogations

#### Par le secteur retraité-e-s

#### Un nouveau venu au pays du jargon

Le référencement c'est la désignation par un ministère de l'organisme à qui il versera une participation financière pour la complémentaire santé de ses agents. Cette convention couvre tous les agents, actifs et retraités qui relèvent du périmètre établi par le ministère. Depuis 2007, tous les opérateurs (mutuelles, instituts de prévoyance, sociétés d'assurance) sont éligibles dès lors que les garanties qu'ils proposent respectent un certain nombre de caractéristiques (en terme de couverture minimale, de solidarité tarifaire et d'affiliation). La 1ère vague de référencement en 2008 a été favorable aux mutuelles « historiques » (la MGEN pour le ministère de l'EN par exemple). Pour nous, cette convention arrive à échéance au 30 juin 2017. La direction de la sécurité sociale a essayé de remettre en cause ce principe de référencement mais le gouvernement a arbitré en faveur du maintien de la procédure pour les 7

années à venir. C'est dire si la menace est grande! Dans la concertation que les organisations syndicales ont obtenue, nous en sommes à la phase de finalisation du cahier des charges. Le ministère lancera ensuite un appel public à concurrence au niveau européen.

#### De la solidarité intergénérationnelle à l'assuranciel individuel ?

Nous avons un rôle important à jouer dans un contexte où les opérateurs privés cherchent à tout prix à se positionner. C'est pourquoi il est essentiel de s'exprimer en faveur d'un **opérateur unique** afin d'éviter une segmentation des adhésions (les assureurs privés veulent attirer les jeunes avec une couverture minimale au détriment des solidarités intergénérationnelles).

Il nous faut aussi **peser pour que la garantie « perte d'autonomie » soit incluse** et non en option. Dans

ce dernier cas cela conduirait à surenchérir la part de cotisation. Seuls les agents pouvant payer ce supplément seraient couverts, ce qui va à l'encontre de la notion de solidarité. Il faut aussi rappeler que la « perte d'autonomie » peut concerner tous les agents à la suite d'un accident ou d'une maladie et pas seulement les plus âgés. Aujourd'hui, par exemple, tous les adhérents à la MGEN cotisent pour la perte d'autonomie à un prix très intéressant (1,54 euro par mois en moyenne pour un actif). C'est l'inclusion de cette garantie dans les offres globales qui a permis de maximiser la solidarité dans le cadre d'une mutualisation large.

Dans le contexte actuel difficile, il est important que tous, actifs et retraités, nous nous emparions de ces sujets qui ne nous sont pas habituels car il en va de l'avenir de la protection sociale de tous.

### Fermez le bar identitaire «La Citadelle»!

Fin septembre, à Lille, le groupuscule d'extrême droite  $G\acute{e}n\acute{e}ration\ Identitaire$  a ouvert un bar réservé exclusivement aux « personnes de race blanche et de religion chrétienne ».

L'existence de ce bar montre à quel point les idées d'extrême droite se sont banalisées en France. C'est une insulte à la population de ce pays et cela contrevient fondamentalement à ses principes.

Dès l'inauguration, une manifestation spontanée a réuni 500 personnes. Une pétition a été lancée qui rassemble, à ce jour 70 000 signatures. Un collectif s'est formé rassemblant diverses associations comme la LDH, le MRAP et des syndicats (FSU, CGT, Solidaires, UNEF et UNL). Une deuxième manifestation s'est déroulée le 19 novembre et a rassemblé un millier de personnes. Le collectif n'entend pas s'arrêter là et entreprend de s'adresser aux élus afin qu'ils prennent parti pour la fermeture de ce bar. Il envisage également des mobilisations plus importantes pour le début de l'année 2017.

L'ouverture de ce bar est d'autant plus grave qu'elle intervient dans un contexte de développement du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie et de la montée des exclusions.

Le 12 novembre en effet, des jeunes militants de l'UNEF, de l'UNL et des JC ont été agressés alors qu'ils fêtaient un anniversaire dans un bar de Lille. Les agresseurs se réclamaient d'un groupe d'extrême droite et affirmaient



soutenir le bar « La Citadelle ». L'agression a commencé par des insultes homophobes et racistes puis s'est terminée par des violences physiques (les agresseurs étaient armés de poings américains!)

Le SNES et la FSU, avec les autres organisations du collectif, demandent que, face à une extrême droite décomplexée qui n'hésite pas à utiliser la violence, les autorités fassent preuve de fermeté. Cela passe notamment par la fermeture de ce bar.

**Didier Costenoble** 

#### Vie du Snes

### Stages organisés par la section académique de Lille

2e trimestre (Descriptif sur le site)

#### **Stages SNES**

Mardi 17 janvier: **Prof Doc**; 9h - 17h, Lille

Jeudi 26 janvier : Élu en CA/DGH et TRMD ; 9h - 17h, Lycée Montebello de

Lille

Lundi 30 janvier : **PPCR** ; 9h - 17h, Lycée L. de Vinci de Calais Mardi 7 février : **CPE** ; 9h - 17h, Lycée du Hainaut à Valenciennes Mardi 28 mars : **CPE** ; 9h - 17h, Collège Wazemmes de Lille

#### **Stages FSU**

Mardi 28 février : Unis contre l'extrême-droite (FSU/CGT/Solidaires/UNEF/

UNL); 8h30-17h, Centre Culturel (à confirmer) de Courrières Jeudi 30 mars: **AVS/AESH**; 9h - 17h, Lycée Baggio de Lille Courant mars: **Non titulaires**; à la Bourse du Travail de Lille

#### Le droit syndical prévu par le statut de la fonction publique ne s'use que si on ne l'utilise pas.

Tous les fonctionnaires, syndiqués ou non, ont droit à 12 jours maximum par an de stage de formation syndicale. Pour en bénéficier, il suffit de déposer la demande au plus tard un mois avant auprès de l'administration de son établissement (modèle sur le site). L'absence de réponse du rectorat vaut accord. Il s'agit d'un droit à absence, les cours ne doivent donc pas être rattrapés.



Le thème retenu cette année est: « Le Secondaire face aux menaces des politiques régionales et nationales ».

Dans le contexte très particulier des élections présidentielle et législative 2017, la question de l'Éducation sera au cœur des débats (après la campagne 2012, le rapport Longuet vient rappeler à notre bon souvenir que les statuts des personnels que nous représentons constituent l'obscur objet du désir de politiciens déconnectés de la réalité de nos professions et de la crise de recrutement).

# CONGRÈS ACADÉMIQUE Lycée F. Darchicourt à Hénin Beaumont - Vendredi 7 avril (9h - 18h)

sur l'école de la République? L'Éducation Nationale existe-t-elle encore? Ou l'autonomie, le renvoi au local, les logiques territoriales la désintègrent-elles, accentuant ainsi les inégalités sur l'ensemble du territoire? Quels mandats et stratégies doit développer le SNES-FSU pour résister à des mesures qui tendent à déstructurer le fonctionnement des collèges et lycées,

Quelles sont les menaces qui pèsent

\*\*\*

à attaquer nos statuts par le « local »,

et renoncent à la démocratisation de

l'accès aux savoirs?

Pour participer à ce moment essentiel de la vie démocratique du SNES-FSU: il suffit de présenter la convocation (à demander à s3lil@snes.edu) à votre administration. L'absence est de droit, les cours n'ont pas à être rattrapés, et aucun délai préalable ne peut être opposé. Attention: pour des raisons de logistique, nous vous demandons de confirmer votre présence quelques jours avant le congrès.

Tous les syndiqués peuvent assister au congrès, mais il faut être délégué par son établissement pour avoir le droit de voter (chaque section d'établissement dispose de 2 votes jusqu'à 10 syndiqués, 3 votes jusqu'à 20 syndiqués, et d'un autre vote par tranche supplémentaire de 30 syndiqués).

Nous comptons sur la présence du plus grand nombre!

Une circulaire sera envoyée un mois avant le congrès avec le rapport préparatoire et les modalités pratiques. Nous proposerons également des modifications statutaires visant à favoriser la participation du plus grand nombre de syndiqué-e-s à la vie de leur syndicat.